

COMMENT TRIER EFFICACEMENT VOS DÉCHETS ?



Les conteneurs jaunes doivent être sortis et déposés sur les points de présentation la veille au soir du jour de collecte en raison des horaires de passage des agents.

Les conteneurs jaunes ne doivent contenir que les déchets d'emballages décrits dans ce présent guide. Toute présence d'ordures ménagères entraînera un refus de collecte.

Les petits cartons doivent être pliés avant d'être déposés dans le bac jaune.

Bien vider le contenu des emballages avant de les jeter mais il est inutile de les laver.

Ne pas enfermer les emballages à recycler dans des sacs en plastique.

Les autres déchets (toxiques, inertes, encombrants, végétaux, gros cartons, fer, bois) ne doivent en aucun cas être mis dans le conteneur jaune et doivent être déposés à la déchetterie de Pierrerie ou de Quarante.

Un doute, une question ?

Vous pouvez contacter le service Environnement de la Communauté de Communes Sud-Hérault par téléphone au 0800 899 850



www.cc-sud-herault.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.



MEMO-TRI

Un guide pour bien trier vos déchets



Assignan - Babeau-Bouldoux - Capestang - Cazédarnes - Cebazan
Cessenon sur Orb - Creissan - Cruzy - Montels - Montouliers
Pierrerie - Poilhes - Prades sur Vernazobre - Puisserguier
Quarante - Saint-Chinian - Villespassans

GRACE AU MEMO-TRI, LE TRI C'EST SIMPLE

À RECYCLER



Bouteilles et flacons
en plastique



Briques et emballages
en carton



Emballages
en métal

EMBALLAGES À DÉPOSER EN
VRAC DANS CE BAC DE TRI



À RECYCLER



Pots et bocaux
en verre



Bouteilles en verre

EMBALLAGES EN VERRE À
VIDER, INUTILE DE LES LAVER



À RECYCLER



Journaux, magazines,
publicités et prospectus



Annuaire, catalogues,
livres et cahiers



Courriers, lettres et
enveloppes

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT
ET SE RECYCLENT



À JETER



ORDURES MÉNAGÈRES DANS
LA POUBELLE ORDINAIRE

